

CONVENTION DE RESERVATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Mairie de FAGNIERES
Représentée par : Alain BIAUX
En sa qualité de : Maire
Se déclarant habilité à signer la présente convention,

Ci-après dénommée MAIRIE DE FAGNIERES

D'UNE PART,

ET,

LE CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DE GESTIONNAIRES
42C Av Lingelfeld 77200 Torcy (siège social)
N° Siret : 300 647 658 000 99
Code NAF : 8559B
Représentée par : M. KRISANAZ Rémi
En sa qualité de : Président
Se déclarant habilitée à signer la présente convention,

Ci-après dénommée L'ASSOCIATION,

D'AUTRE PART,

Le présent accord a pour objectif de fixer un cadre de coopération entre La mairie de FAGNIERES et le Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (C.F.A.G.), selon les modalités suivantes par la mise à disposition de locaux pour l'organisation de formations BAFA et BAFD du 21 au 29 Avril 2018

LES MODALITES SONT :

1/ LES LOCAUX

Les locaux suivants sont mis à la disposition dans l'état où ils sont :

- Un espace de travail au sein de l'école élémentaire des Tilleuls avec plusieurs salles si possible avec un accès wifi, espace jeux, un espace activités manuelles avec un point d'eau si possible, l'accès aux toilettes sous la responsabilité de Bernard De Laverny
 - Date des stages : Du 21 au 29 avril 2018
- Horaire d'utilisation : 10h-19h le 1^{er} jour, puis 8h30-19h, ainsi que 2 veillées (à préciser).

- Le CFAG organise la session avec son équipe d'encadrement qui devra maîtriser les divers aspects de la vie quotidienne et de la formation, les stages ne peuvent se dérouler que si le nombre d'inscrits est suffisant.

2/ REPAS

- La restauration sera assurée par le restaurant scolaire une participation de 8 euros par repas et par convive sera facturée au CFAG

3/ DURÉE DE LA CONVENTION

- La convention ainsi rédigée a pour objet d'engager les parties :
Du 21 au 29 avril 2018 inclus

3/ ASSURANCES

La mairie de FAGNERES déclare avoir souscrit toute police d'assurance civile et dommages dans les locaux prévus pour les risques lui incombant.

Le Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires souscrit toute police d'assurance, notamment, responsabilité civile pour les risques lui incombant (dégradation, accident d'un stagiaire).

4/ ENTRETIEN LOCAUX

Un état des lieux des locaux sera effectué avant le début du stage. Un nécessaire de nettoyage sera mis à disposition du stage. Les locaux seront nettoyés tout au long et à la fin du stage par l'équipe du stage et les stagiaires.

Fait en double exemplaire, Fagnières, le

Le Maire
Alain BIAUX
(Mention « lu et approuvé »)

Le Président du C.F.A.G.
Rémi KRISANAZ
(Mention « lu et approuvé »)